

CHARTRE DU SYPRED

Syndicat des professionnels du recyclage, de la valorisation, de la régénération et du traitement des déchets dangereux



L'assurance d'une gestion maîtrisée des déchets dangereux

Traçabilité totale du producteur au destinataire final

- Transparence du circuit du déchet
- Classification rigoureuse des déchets
- Analyse et contrôle systématique des déchets à l'entrée des installations

Mission d'intérêt général

- Expertise au service des institutions et de la société civile
- Application des principes fondamentaux de décontamination, non-dilution et traçabilité
- Des métiers au service de l'atténuation du changement climatique, de la protection de la santé et de l'économie de ressource

Qualité et sécurité des traitements

- Non dispersion des polluants :
 - Surveillance des rejets
 - Extraction/destruction des substances indésirables
- Qualité des matières recyclées
- Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles



58 sites engagés



3,2 millions t/an de capacité de traitement de déchets dangereux